

QUE FAIT LA POLICE ?

Observatoire des Libertés Publiques

Bulletin intérieur d'information ▶ Mensuel ▶ Numéro 107 ▶ décembre 2004

CHERS COWBOYS

Il devient de plus en plus fréquent de voir des policiers utiliser leur 38 spécial, calibre 9 mm, hors du service. Comme si cet ustensile, destiné à impressionner ou à donner la mort pouvait être mis en œuvre pour de sordides usages -en interne. On peut en faire l'inventaire : duel avec un collègue, colère contre un rival portant le même uniforme, maladresse de manipulation au commissariat ou à domicile. Ces derniers mois, certains défenseurs de l'ordre public ont tué ou grièvement blessé leurs semblables sans avoir été missionnés à cet effet. La petite sauterie sanglante qui s'est déroulée dans la nuit du 16 au 17 octobre au commissariat de Nantes, donnant lieu à une large information (avant d'être oubliée), ne peut laisser dans l'ombre d'autres faits tout aussi délictueux, et bien représentatifs de la mentalité d'un certain nombre de nos policiers. Le 1er octobre, un gardien de la paix avait blessé grièvement un de ses collègues, avant de se suicider -avec son arme. Rappelons que le 21 octobre 2003, à Aubervilliers (93), un adjoint de sécurité avait tué « accidentellement » un de ses amis. Le 26 juin 2004, un policier parisien qui manipulait son arme de service, chez lui, tuait un garçon de six ans qui avait eu la malencontreuse idée de se trouver dans l'appartement d'à côté. La violence fait tellement partie de l'univers policier que la tentation d'utiliser l'arme de dotation est fréquente, y compris au sein de l'institution. Constamment armé, y compris hors du service, le policier peut devenir dangereux. Il paraît que les coups de feu partent toujours accidentellement. Comme si, à l'école de police, on n'avait jamais appris aux futurs gardiens de la paix que l'arme était munie d'un cran de sécurité.

MAURICE RAJSFUS

LES ARCHERS DE MONSIEUR DE VILLEPIN

Les mauvais sujets

Tous les quotidiens nationaux étaient en possession d'une information concernant les policiers convoqués devant les Commissions de discipline. C'est à l'occasion d'un déplacement en Normandie, à la lecture de Ouest-France, que nous avons pu en prendre connaissance. Il s'agit du nombre de « fautes », par genres, sanctionnées en 2001.

- Fautes professionnelles (lesquelles ?) : 1266
- Perte ou vol de l'arme, de la carte de la carte de policier ou de la plaques : 250
- Actes d'indiscipline (Lesquels ?) : 134
- Comportements privés critiquables (Lesquels ?) : 93
- Violences légères : 31
- Autres violences (Pour ne pas dire violences illégitimes) : 20

- Manque de probité : 20
- Activités privées lucratives : 17
- Attentats aux mœurs (viols ?) : 15
- Dettes, chèques sans provision : 14
- Malversation, corruption : 13
- Vol à l'étalage : 13
- Vols, recel : 9
- Homicide : 12

Soit globalement environ 1 900 actes délictueux. Il n'en reste pas moins que ces chiffres apparaissent largement minorés. C'est le cas pour les « homicides », plus nombreux qu'annoncés ; ce qui signifierait que certains des « homicides » seraient parfaitement légitimes. Par ailleurs, ne sont pas relevées les injures de type raciste, qui ne releveraient donc pas du moindre blâme. (D'après Ouest-France, 20 octobre 2004)

Policiers sans vergogne

Dans la nuit du 23 au 24 octobre, des policiers marseillais font une erreur sur la personne et interpellent violemment un restaurateur qui rentre à son domicile. L'homme est brusquement plaqué contre une porte, fermement menotté puis entouré par une dizaine de policiers arrivés en renfort. Il témoigne : « J'ai gardé mon sang-froid en déclinant mon identité. Les fonctionnaires sans m'écouter, et en me tutoyant, m'ont fouillé à deux reprises avant de s'apercevoir qu'ils venaient de se tromper de cible. » Les policiers font-ils profil bas après cette méprise ? Pas du tout : « Ils m'ont détaché sans un mot d'excuse, et j'ai entendu : maintenant, on va chercher le bon... » (Source, La Provence, 28 octobre 2004)



Vivre en banlieue

Décidément, la petite ville de Dannemarielles-Lys (77) continue à servir de laboratoire aux policiers de la BAC. En 1997, le jeune François Abdelkader avait été tué d'une balle dans la nuque, tirée par un policier...sans doute en situation de légitime défense. Depuis, ces mêmes policiers de la BAC ont provoqué la mort d'un autre jeune, circulant sans casque sur sa modylette, et n'ont jamais cessé, depuis de harceler les militants de l'association Bouge qui bouge, constituée après cet autre décès. Le 7 octobre dernier, vers 22h

30, des policiers de la BAC interpellent un jeune et l'embarquent dans leur fourgon. Dans le même temps, ils s'en prennent sans raison à quatre autres jeunes, les matraquent et les frappent à coups de pied. Comme l'un d'eux est grièvement blessé, le chef de l'équipe de policiers s'exclame « C'est bon, on y va. Ils ont eu leur compte ces Arabes. » Les jeunes de la cité ont porté plainte, mais ils rappellent qu'après la mort d'Abdelkader le policier meurtrier avait bénéficié d'un non-lieu. (Source, CQFD, 15 octobre 2004)

Ordre public

Le 11 novembre, à Suresnes (92), vers 23 heures, sept adolescents âgés de 15 à 18 ans, se défoulent contre un mur d'école. Les inscriptions, « Floc, Flac, Plitch », appliquées sur ce mur troublent à ce point l'ordre public que les garçons sont interpellés par une patrouille de police et placés en garde à vue au commissariat. (Source, *Le Parisien*, 13 novembre 2004)

Fachos et CRS

Le 13 novembre, à Lyon, les nazillons du « Bloc identitaire » organisaient leurs assises. Manifestant dans la rue mais craignant une riposte des militants anti-fascistes, ce braves garçons appellent les CRS pour les défendre. Ceux-ci, n'écoulant que leur devoir civique, n'hésitent pas à intervenir sans ménagements contre les anti-fascistes. (Source, *Libération*, 15 novembre 2004)

Caresses amicales

Le 5 juin, un officier de police judiciaire, en poste au commissariat de Pessac (33) procédait à une « palpation de sécurité » sur une jeune femme interpellée pour s'être mal garée. Dénoncé le jour même au commissariat de Mérignac par la jeune femme, le policier était Jugé le 6 octobre pour « atteintes sexuelles par personne abusant de son autorité. » Le procureur, pas trop indigné, a requis... cinq mois de prison avec sursis contre ce sympathique fonctionnaire. (Source, *Sud-Ouest*, 7 octobre 2004)

Calineries

Le 7 octobre, deux policiers marseillais ont été condamnés à six et trois mois de prison avec sursis. L'un avait frappé un homme, lors d'une interpellation musclée, l'autre avait rédigé un faux PV pour couvrir son collègue. Le 26 avril, un policier avait assisté à cette scène. Lors du procès, il a témoigné « Fred a saisi sa tête par les cheveux et l'a frappée au sol. L'individu n'était pas agressif. Il pleurait, demandait qu'on arrête, disant qu'il n'était pas un chien. » Cet homme a-t-il été ainsi traité parce qu'il se prénomme Mohamed ? (D'après *La Provence*, 8 octobre 2004)

Fronde

La section du SNPT (Syndicat national des policiers en tenue) de Pau a protesté, le 15 novembre, contre les primes au mérite en installant de faux radars. (Source, *20 Minutes*, 16 novembre 2004)

Transports

Le 23 octobre, à la gare de l'Est, à Paris, deux dessinateurs de presse, Lefred-Thouren et Yan Lindringue, qui ne présentent pas assez rapidement leur titre de transport, sont lourdement tabassés par des gorilles de la police ferroviaire. (Source, *CQFD*, novembre 2004. Le témoignage de Lefred-Thouren peut être consulté sur le site)

Toujours le sursis

En arrêt de longue maladie, depuis avril 2001, un capitaine de police comparaisait, le 2 novembre, devant le tribunal correctionnel de Vannes. En juin dernier, à Sérént (Morbihan), l'officier sous l'effet de médicaments et surtout d'alcool (2,52 gr d'alcool dans le sang) avait foncé volontairement sur un véhicule en stationnement, mettant en danger des clients attablés à la terrasse d'un café. Lors du procès, le président du tribunal s'est exclamé :

« On est surpris de voir un capitaine de police se conduire comme un voyou ! » Ce « brillant » policier parisien, au dire de sa hiérarchie, a bénéficié de la mansuétude de la justice. En effet, si le procureur a demandé six mois de prison avec sursis, le tribunal s'est contenté d'infliger trois mois de prison avec sursis à l'ivrogne, mais avec mise à l'épreuve pendant trois ans, avec obligation de soins. (Source, *Ouest-France*, 3 novembre 2004)

Père fouettard en campagne

Le 8 novembre, à Nîmes, lors d'une visite à l'école nationale de police, Jacques Chirac a cru bon en remettre une louche sur le thème usé de la lutte contre l'insécurité, alors que la préoccupation première se situe surtout dans la précarité de l'emploi. Plus précisément, le chef de l'Etat nous a servi une nouvelle version de la « Tolérance zéro », dès l'école primaire. Prioritairement, il conviendrait de refonder l'éducation civique, et de réagir fermement dès la première infraction. Dans ce sens, ce sera la mise en place de « Commissions de sanction et de

vie scolaire. » Ainsi, les punitions, déjà prônées par le ministre Fillon, seraient décidées plus rapidement, et plus efficacement. Avec, en toile de fond, un programme de construction de centres éducatifs fermés, dont le nombre actuel, dix, paraît dérisoire, et pourrait atteindre soixante à l'horizon 2007. Bien sûr, les adultes ne seront pas oubliés. C'est ainsi que sont prévus la multiplication des placements sous bracelets, et les peines de prison immédiatement exécutoires pour les récidivistes. (Sources, *Libération* et *Méto*, 8 novembre 2004)

Chers camarades

Le 1er octobre, une délégation des élus de Saint-Denis (93), conduite par le maire PCF de la ville, a été reçue au ministère de l'Intérieur. Motif de cette visite : obtenir « des moyens nécessaires aux missions de service public de la police nationale à Saint-Denis. » Le maire espère donc se voir attribuer un doublement des effectifs policiers, et une présence régulière dans les lieux de grande activité. De son côté, le ministère de l'Intérieur reconnaît l'intérêt de cette démarche. (Source, *Le Journal de Saint-Denis*, 13 octobre 2004)

Joie de vivre

Le 6 octobre, à Paris, une cliente du BHV-Rivoli discute avec un vendeur à propos d'un article qui n'est plus référencé. Le ton monte. Aussitôt quatre vigiles en civil s'approchent et lui demandent ses papiers. Indignée, la cliente se rend à la direction de ce magasin, où on lui assure que ces vigiles n'appartiennent pas à l'équipe de surveillance du magasin. Questions de cette dame indignée : qui les a mis là ? Serait-il désormais interdit de parler avec véhémence à un vendeur ? (Courrier reçu le 22 octobre 2004)

Bavure édifiante

Le 17 octobre 2001, une citoyenne de Saint-Denis (93) participe à un repas de quartier. Non loin, le ton monte entre des policiers et un groupe de jeunes. Des parents tentent de s'interposer. En vain. Au final, six blessés dont deux adolescents. Les victimes portent plainte au près de l'IGS mais, en guise de réponse, sont convoquées au commissariat où elles sont inculpées d'outrage à agents. Il se trouve que la citoyenne est cinéaste et qu'elle a filmé ces moments, dont une victime commente : « Nous ne pouvons pas imaginer que la police ne nous respecte pas à ce point... » C'était sur France 3, le 9 novembre. (Source, *Libération*, 9 novembre 2004)

Bobo au képi

Lorsqu'un policier ou un pandore tabasse, même illégalement, un citoyen, il ne risque, au pire, qu'une légère peine assortie du sursis. Il n'en va jamais de même en cas inverse. C'est ainsi que, le 3 novembre, le tribunal correctionnel de Bayonne a condamné à de la prison ferme trois adolescents qui avaient passé à tabac un gendarme, lequel n'était d'ailleurs pas de service ce jour-là. En comparution immédiate, les trois garçons ont écopé de deux ans de prison, un an et demi et six mois pour le plus jeune. (D'après *L'Est Républicain*, 4 novembre 2004)

T'AS PAS 10 EUROS ? NOUS AVONS BESOIN DE SURVIVRE. CE SERAIT SYMPA DE RENOUVELLER VOTRE ADHÉSION À L'OBSERVATOIRE DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Police pro-israélienne

Le 20 octobre, à Bordeaux, deux militants du groupe « Palestine33 » ont été placés en garde à vue. L'une avait été interpellée chez elle par la police, l'autre s'était présenté spontanément au commissariat de police. L'une et l'autre ont été menottés, leur appartement perquisitionné et leur matériel informatique saisi. Motif de cette hargne policière, ces deux militants avaient apposé des étiquettes : « Boycott apar-

theid, produit made in Israël. » Convocation devant le tribunal correctionnel le 4 février 2005, pour « préjudice économique » et « dégradations graves », sans oublier la charge de « discrimination », finalement abandonnée, tendant à assimiler l'antisémitisme à l'antisémisme. On aimerait que nos policiers soient tout aussi sensibles face au racisme authentiquement antiarabe. (D'après *Rouge*, 28 octobre 2004)

Billard à trois bandes

Acte 1. Jacques Chirac fait nommer le directeur de la gendarmerie au poste de préfet de police de Paris. Il s'agit de Pierre Mutz, qui va remplacer Jean-Paul Proust, qui va prendre sa retraite. Cela au grand dam de Nicolas Sarkozy qui aurait aimé voir accéder à ce poste Claude Guéant, son chef de cabinet au ministère de l'Intérieur. En vain. ACTE 2. En remplacement de Pierre Mutz, la

gendarmerie, qui était dirigée par un civil, depuis la Libération, sera désormais sous la coupe d'un général à cinq étoiles. Ce n'est pas là qu'un simple symbole.

ACTE 3. Quant à Jean-Paul Proust, il ira pantoufler à la tête des services de police de la principauté de Monaco. (Source, *Libération*, 3 et 4 novembre 2004)

Raser les murs

« Des poulets incités à plumer. » Ce titre est de *Libération*, mais la consigne émanait du commissariat de police du V^e arrondissement. A la date du 13 octobre, en effet, une note de service fixait aux policiers un objectif d'au moins 200 timbres-amendes par brigade, destinés à sanctionner les infractions au Code de la route. Devant le tollé général, après la révélation de cette note, par RTL, le 26 octobre, le préfet de police de Paris a mal supporté cette consigne, qu'il juge tout à fait « malencontreuse. » (Source, *20 Minutes*, 27 octobre 2004)

Déontologie

Dans sa Lettre, datée du mois d'octobre 2004, le Gisti met en garde contre les rendez-vous piégés en préfecture. Exemple à l'appui : « Au centre de réception des étrangers de Paris, chargé d'accueillir les demandeurs d'asile, au moins une trentaine d'entre-eux venus se renseigner en ordre dispersé, entre Juin et juillet, se voient répondre de revenir le 22 Juillet, à 10 heures. Au jour et à l'heure dite, ils sont priés d'attendre. Un autobus de la police arrive et les embarque tous. Le préfet de police prend des arrêtés de reconduite à la frontière puis les fait conduire au centre de rétention administrative, en vue de leur expulsion. (GISTI, 3, Villa Mercès, 75 011 Paris)

Biture

Suite au tir instinctif mortel dans le commissariat de Nantes, dans la nuit du 17 au 18 octobre, le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, a tenu à rappeler que « l'alcool n'avait pas sa place dans les commissariats – même hors service ! » Bonne nouvelle. Question : combien de policiers bourrés, à qui l'on ne présente jamais le test d'alcoolémie peuvent encore circuler sur la voie publique, avec tous les risques que cela peut représenter pour les simples pékins ? (D'après *L'Est Républicain*, 20 octobre 2004)

Mansuétude

Le 3 novembre, le tribunal correctionnel de Paris a condamné à 5 500 euros d'amende et 4 500 euros de dommages et intérêts un policier qui avait basement injurié un « collègue » homosexuel. (Se reporter à *Que fait la Police*, novembre 2004). A la mi-octobre, le procureur avait demandé une peine de six mois de prison avec sursis contre l'insulteur. Moralité : un policier homophobe n'est pas vraiment coupable. L'association « Flag », qui rassemble des policiers gays, ne veut pas en rester là. (Source, *FR 3*, 4 novembre 2004)



Cher Taser

A propos de cette nouvelle arme, « non létale », de la police, un lecteur nous écrit : Un Taser coûte entre 650 et 800 dollars, selon le modèle. Le cours de l'action de Taser-International est passé de 2,19 dollars en 2001, à plus de 80 dollars en 2004. « Selon Taser-International, qui produit ces pistolets spéciaux en Arizona, l'armée a commencé à les utiliser en Irak. Notre lecteur cite également Amnesty International : « Un peu partout, aux Etats-Unis, des suspects visés par des Taser sont morts. » (Courrier reçu le 28 octobre 2004)

Gamineries

En septembre 2003, trois policiers du commissariat de Joué-lès-Tours (37), dont une femme brigadier, s'étaient livrés à des brimades à caractère sexuel sur une jeune adjoindue de sécurité. Le 10 octobre, le ministère de l'Intérieur a pris la décision de révoquer ces trois fonctionnaires exemplaires. Avant même qu'ils ne comparaissent devant le tribunal correctionnel de Tours. (Source, *La Nouvelle République*, 12 octobre 2004)

Pédagogie

Dans un lycée de Blois, le proviseur a fait appel à une société de gardiennage pour remplacer les contrats emplois solidarité supprimés par le gouvernement Raffarin. Le coût de ce « gardiennage » représente 36 000 euros par an, soit 7% du budget de fonctionnement de ce lycée. (Source, *L'Est Républicain*, 6 octobre 2004)

Au viol !

Un policier parisien, âgé de 24 ans, qui exerce dans le VIII^e arrondissement de Paris, a été interpellé dans la nuit du 6 au 7 novembre à Emerainville après avoir violé une jeune femme, et tenté d'en abuser une autre, la veille. Le salaud a été retrouvé car, dans sa fuite, son forfait commis, il avait perdu des papiers et du courrier à son nom. Y aura-t-il des circonstances atténuantes ? (Source, *Libération*, 9 novembre 2004)

Convivialité

Plusieurs véhicules de police, « banalisés », mais « identifiables », de la police nationale de Metz ont été verbalisés ou mis en fourrière par des « collègues » de la police municipale. Exemple extrême : un commissaire de police, qui rendait visite au maire a découvert en sortant sa voiture immobilisée par un sabot. On imagine l'ambiance. (Source, *L'Alsace*, 17 octobre 2004)

Chansonnette

En octobre, la ville de Bobigny (93) avait distribué aux collégiens de cette cité 4 000 CD de rap, dénigrant la justice et la police, qui se trouvaient dans un « agenda citoyen. » La mairie regrette ce faux pas mais les policiers du 93 sont fous de rage. Un responsable du syndicat Synergie - Officiers n'a pas manqué de réagir vivement « En véhiculant l'image de policiers tortionnaires et racistes, certains sombrent dans une propagande invitant à la haine. » (Source, *Le Figaro*, 15 octobre 2004)

Policiers hors la loi !

Le 1er octobre, un citoyen strasbourgeois adressait un courrier significatif au préfet de la région Alsace, tout comme au procureur de la République. L'auteur de cette lettre est professeur émérite de philosophie.

Je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants qui se sont déroulés, ce jour, 1er octobre 2004, à l'occasion de la visite de M. Chirac, président de la République et de M. Schröder, chancelier allemand. Je me trouvais, vers 13 H 15, en face du restaurant Chez Yvonne, où les deux présidents devaient déjeuner. Il y avait des curieux, des badauds et beaucoup de policiers en civil et en uniforme. Lorsqu'un responsable a demandé à la petite foule de reculer de quelques mètres, comme tout le monde, j'ai reculé. Je me trouvais environ au cinquième rang des présents. C'est alors que, quelques secondes avant que les deux visiteurs arrivent devant Chez Yvonne, deux personnes en civil sont venues vers moi et m'ont demandé de quitter les lieux. Comme je leur en demandai la raison, sans me répondre, et sans justifier par une quelconque carte leur état policier, deux autres se sont approchés et, à quatre, ils m'ont soulevé du sol en me tenant par les pieds et par les mains, et m'ont littéralement kidnappé pour me déposer quelques mètres plus loin, non sans me menacer de me laisser tomber sur le sol.

Là, ils m'ont maintenu de force, sans me faire mal cependant, un bras tordu dans le dos, un pied devant mon pied gauche. L'un d'eux, un moustachu grossier que je reconnaîtrais sans peine, de même que son collègue, non moins moustachu, mais silencieux, n'a cessé de me tutoyer, de me traiter, malgré mes protestations, de connard, de coco, de merde, m'a menacé de me mettre dans une poubelle

alors qu'un véhicule de la CUS passait à côté et, me montrant une crotte de chien, désignait l'endroit où il souhaitait me voir. Je suis resté calme malgré ses insultes. Puis, quelques instants après, un car de police est arrivé au même carrefour. On m'a forcé à y monter, six policiers s'y trouvaient ; les deux sur la banquette arrière m'ont passé une menotte à la main gauche puis ont exigé que je mette ma main droite derrière mon dos. Je leur ai fait remarquer que j'avais une douleur

au bras droit. Peine perdue. J'ai été menotté, bras en arrière, comme un malfaiteur. C'était pour ma sécurité, disaient-ils ! J'y suis resté un bon moment. Le car a avancé par petites étapes jusqu'au carrefour rue des Hallebardes et place Gutenberg.(...) J'aimerais savoir au nom de quoi, un citoyen pacifique qui se contente d'être présent là où le président de la République et son invité allemand avaient clamé urbi et orbi qu'ils se rendraient déjeuner, s'est vu ainsi kidnappé, menacé, tuteur, pris en otage, près d'une heure, jusqu'à sa libération, après un contrôle sommaire : on ne m'a même pas demandé mes papiers ! Et pour cause, le directeur de la sécurité de la ville m'avait salué de mon nom peu avant ; des policiers présents sur les lieux me connaissent parfaitement puisque j'ai été candidat à plusieurs élections.(...) J'en conclus que les mesures dont j'ai été victime ce jour, et qui m'avaient valu le même traitement lors de la venue de M. Sarkozy l'an dernier, sont dans leur illégalité une atteinte au droit et aux libertés.(...) C'est les mains dans les poches que j'ai été interpellé. N'étant pas juriste, j'ignore la qualification des délits dont se sont rendus coupables plusieurs policiers et leurs responsables, mais après m'en être informé auprès d'un avocat, je ne manquerai pas de déposer une plainte, s'il y a lieu. (Courrier reçu le 22 octobre 2004)

Fouilles curieuses

Le 3 novembre, à Bordeaux, le policier qui avait fait subir une fouille abusive à une jeune femme, au commissariat, a été condamné à trois mois de prison avec sursis. Cette femme, âgée de 26 ans, avait été conduite au commissariat pour défaut de permis de conduire... (Source, *Le Dauphiné Libéré*, 5 novembre 2004)

Ministre et manant

Le 1er octobre, la voiture de Monsieur Perben II, ministre de la Justice, circulait à 160 km/h. sur l'autoroute, entre Lyon et Valence -alors que la vitesse est limitée à 130 km/h. Il ne semble pas que les gendarmes ont inquiété cet éminent personnage. Un simple citoyen se serait vu promptement verbalisé, et retiré quelques points sur son permis de conduire...

Une première

Le 3 novembre, à 18 H 45, des parachutistes patrouillent dans la gare d'Austerlitz -plan vigipirate oblige. L'un d'eux, caporal-chef se sent menacé et ouvre le feu sur « un individu » qui, au dire de la police, n'était pas dans un état normal. L'homme est simplement blessé mais le secrétaire général du syndicat Alliance de la police nationale s'inquiète de la possibilité donnée aux militaires d'ouvrir le feu sur des civils. (Source, *France 3*, 4 novembre 2004)

Corbeau CRS (Suite)

Le 4 novembre, un policier affecté à la CRS 30, basée à Metz, a été présenté au juge d'instruction chargé de l'enquête sur les courriers racistes et homophobe reçus par une trentaine de ses collègues. (Se reporter à *Que fait la Police*, octobre 2004) Ce policier a reconnu être le corbeau qui empoisonnait la vie du cantonnement depuis des semaines. (Source, *Libération*, 5 novembre 2004)

Eduquons-éduquons

De nombreuses salles de profs de collèges et de lycées de l'Est de la France ont été décorées d'une affichette appelant à des stages de formation organisés par les pandores, à leur intention. Thème de la rencontre qui s'est déroulée le 20 octobre, à Baccaras : « Education à la citoyenneté. Esprit de sécurité et de défense. » Le tout agrémenté d'une présentation de matériels nouveaux. (Affichette envoyée par un professeur du département des Vosges)

Au mérite

En 2004, plus de 16 000 policiers ont reçu des primes de résultats exceptionnels, pour un montant de 5 millions d'euros. A Paris, 2 000 policiers sur 19 000 ont reçu une prime individuel le de 300 à 500 euros. Particulièrement méritants, les 630 policiers du commissariat de XVIII^{ème} arrondissement ont eu droit à une prime collective dont le montant n'est pas connu. (Source, *Presse Océan*, 25 octobre 2004)

Rencontre

Le 21 octobre, à Villeubanne, sur les thèmes « Outrage et rébellion, comment réagir ? », s'est tenu un colloque à l'initiative de l'association Témoins. Une centaine de personnes ont participé à un échange d'informations des plus fructueux.

J'adhère à l'Observatoire des libertés publiques en tant que membre actif

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

Je joins un chèque de 10 euros (minimum) à l'ordre de l'Observatoire des libertés publiques comprenant le service de *Que fait la Police ?*
7 / 9, Passage Dagorno, 75020 Paris

